

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : M. MAURICE REY

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Septembre 2020**

OBJET : Subventions d'investissement des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes publics.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Septembre 2020 EN VISIOCONFERENCE, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'accorder les subventions d'investissement en faveur des établissements mentionnés en annexe 1 du rapport ;
- d'approuver le montant des affectations comme indiqué en annexe 2 du rapport ;
- d'approuver le modèle de convention type dont le projet est annexé au rapport ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec chacun des établissements la convention type correspondante.

La dépense totale d'un montant de 1 999 923 € sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées

